



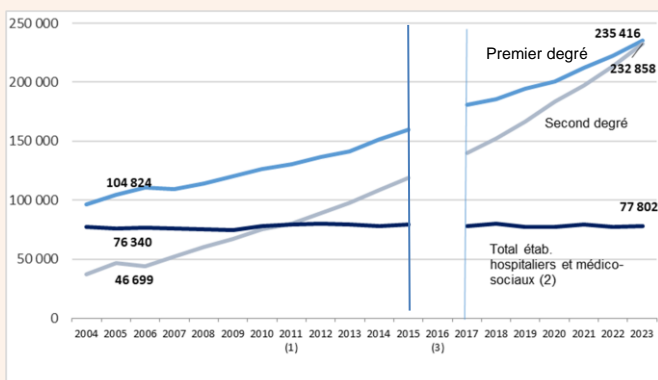
**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Les 20 ans de la loi de 2005 : quelle évolution de la scolarisation des élèves en situation de handicap ?

Les 20 ans de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap sont l'occasion de dresser un bilan sur la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le graphique suivant présente l'évolution des effectifs d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré, le second degré et le secteur médico-social et hospitalier. Les effectifs dans le premier et le second degré du milieu ordinaire ont fortement augmenté (+125 % dans le premier degré et + 399 % dans le second degré), alors que les effectifs d'élèves scolarisés dans le secteur médico-social et hospitalier sont relativement stables (+1,9 %).



Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

(1) Projet personnalisé de scolarisation, instauré par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, voir « Glossaire ». À partir de 2011, seuls les élèves qui font l'objet d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) sont recensés, les élèves bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ne faisant plus partie du champ de l'enquête.

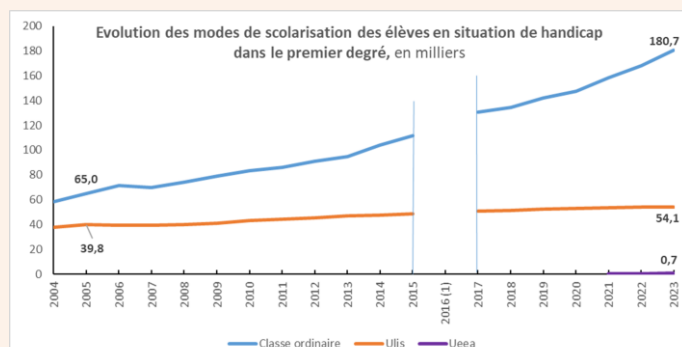
(2) Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(3) Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Source : DEPP et DGESCO - enquêtes n° 3 et n° 12, DEPP - enquête n° 32 (RERS 2024, DEPP).

Note : En 2023, les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée qui représentent 2,1 % du total des élèves scolarisés.

Dans le premier degré, en 2005, 38 % des élèves sont scolarisés avec l'appui d'un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), soit 39 800 élèves, et en 2023, ils sont 23 %, ce qui représente 54 100 élèves.

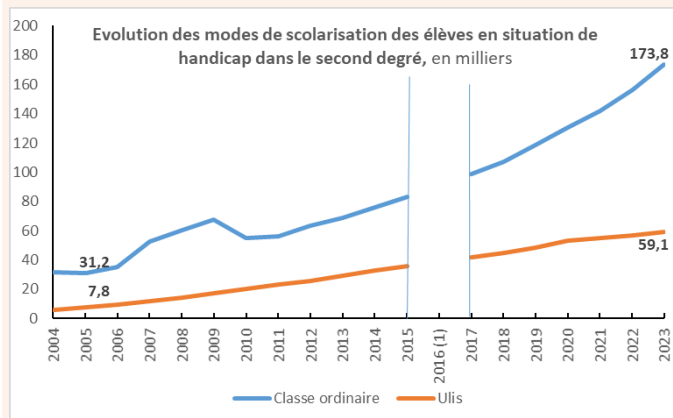


Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

(1) Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Source : DEPP et DGESCO - enquêtes n° 3 et n° 12 (RERS 2024, DEPP).

Dans le second degré, en 2005, 7 800 élèves sont scolarisés avec l'appui d'un dispositif ULIS, soit 17 % des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire. En 2023, 59 100 élèves en situation de handicap sont scolarisés avec l'appui d'un dispositif ULIS, ce qui représente une part de 25 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire.

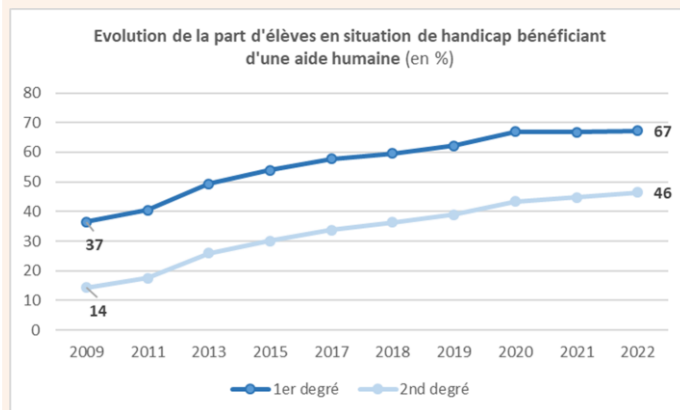


Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

(1) Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Source : DEPP et DGESCO - enquêtes n° 3 et n° 12 (RERS 2024, DEPP).

En 2009, 53 463 élèves bénéficient d'une aide humaine, soit 29 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire. En 2022, cette part représente 57 %, soit 248 523. Le graphique ci-dessous montre la répartition par degré.



Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

(1) Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

Source : DEPP et DGESCO - enquêtes n° 3 et n° 12 (RERS 2024, DEPP).

# État des lieux de la rentrée scolaire 2023-2024

À la rentrée scolaire 2023-2024, 543 890 élèves en situation de handicap sont scolarisés : 85,5 %, soit 468 274, sont scolarisés en milieu ordinaire, 12,5 %, soit 66 616 élèves, sont scolarisés exclusivement dans des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Parmi ces élèves, 2,1 % d'entre eux, soit 11 186 élèves, sont en scolarité partagée.

Les élèves en situation de handicap scolarisés sont en majorité des garçons : ils représentent 70 % des élèves en situation de handicap. Cette répartition est similaire dans le milieu ordinaire ainsi que dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux. Dans le premier degré les garçons sont légèrement surreprésentés en classe ordinaire et au sein des dispositifs UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme) et les filles sont surreprésentées au sein des dispositifs ULIS. Ces mêmes surreprésentations et sous-représentations se retrouvent dans le second degré.

## ■ Répartition des élèves en situation de handicap selon le sexe en 2023-2024

Sexe	Milieu ordinaire						Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)			Total (2)
	Premier degré			Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	
	Classe ordinaire	ULIS	UEEA	Classe ordinaire	ULIS					
Filles	49 311	18 296	127	47 560	20 952	136 246	2 344	23 202	25 546	161 792
Garçons	131 357	35 793	532	126 217	38 129	332 028	4 436	47 820	52 256	384 284
<b>Total</b>	<b>180 668</b>	<b>54 089</b>	<b>659</b>	<b>173 777</b>	<b>59 081</b>	<b>468 274</b>	<b>6 780</b>	<b>71 022</b>	<b>77 802</b>	<b>546 076</b>

Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

(1) Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(2) Les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée qui représentent 2,1 % du total des élèves scolarisés.

Source : DEPP et DGESCO - enquêtes n° 3 et n° 12, DEPP - enquête n° 32 (RERS 2024, DEPP)

## ■ Répartition des élèves en situation de handicap selon le trouble en 2023-2024

Troubles	Milieu ordinaire	Établissements hospitaliers et médico-sociaux (1)	Ensemble
Troubles intellectuels ou cognitifs	162 126	34 440	196 566
Troubles du psychisme	68 378	15 389	83 767
Troubles du langage ou de la parole	91 403	2 025	93 428
Troubles auditifs	7 841	2 642	10 483
Troubles visuels	4 992	449	5 441
Troubles viscéraux	3 547	393	3 940
Troubles moteurs	19 384	2 256	21 640
Plusieurs troubles associés	65 398	14 686	80 084
Autres troubles	45 205	2 726	47 931
Polyhandicap (3)		2 796	2 796
<b>Total</b>	<b>468 274</b>	<b>77 802</b>	<b>546 076</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	52 939	18 005	70 944

Champ : France, Public + Privé (sous et hors contrat).

(1) Hors élèves accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(2) Les effectifs prennent en compte les élèves en scolarité partagée qui représentent 2,1 % du total des élèves scolarisés.

Source : DEPP et DGESCO - enquêtes n° 3 et n° 12, DEPP - enquête n° 32 (RERS 2024, DEPP)

Parmi l'ensemble des élèves en situation de handicap scolarisés, la plus grande part d'entre eux, 36 %, présente des troubles intellectuels et cognitifs. Ils sont surreprésentés dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Les troubles du langage et de la parole représentent 17 % des élèves en situation de handicap scolarisés. 98 % d'entre eux sont scolarisés en milieu ordinaire.

Les élèves présentant des troubles sensoriels (auditifs et visuels) représentent 3 % des élèves en situation de handicap scolarisés et sont surreprésentés en milieu ordinaire.

### Pour en savoir plus : Les études de la DEPP

Les notes d'informations : <https://www.education.gouv.fr/depuis-la-loi-de-2005-la-scolarisation-des-enfants-en-situation-de-handicap-tres-fortement-progresse-2018>

Les synthèses : <https://www.education.gouv.fr/synthese-de-la-depp-105296>

Le RERS 2024 : [Repères et références statistiques 2024 | Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)